



**PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE**  
Direction Départementale des Territoires  
Service Urbanisme Opérationnel

**AVIS**

**Mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale** du dossier de création modificatif de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Le Parc de Bel Air»  
sur la commune de Ferrières

Le 7 octobre 2016, le préfet de région en tant qu'autorité environnementale a rendu un avis portant sur l'étude d'impact du dossier de création modificatif de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Le Parc de Bel Air » sur la commune de Ferrières.

Conformément aux articles L.122-1-1 et R122-11 du code de l'environnement, le dossier de l'étude d'impact portant sur le dossier de création modificatif de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) «Le Parc de Bel Air » sur la commune de Ferrières et l'avis émis par le Préfet de région en tant qu'autorité environnementale sont mis à la disposition du public avant l'approbation de l'opération.

Cette mise à disposition du public se déroulera du lundi 7 novembre 2016 au mardi 22 novembre 2016 inclus, soit pendant 16 jours, à la mairie de Ferrières (Place Auguste Trézy – 77164 Ferrières), pendant toute la durée de la mise à disposition aux jours et heures d'ouverture habituels (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 00, l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 30, les mercredi et samedi de 8 h 45 à 12 h 00 hors jour férié).

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles paraphé, seront déposés à la mairie de Ferrières pendant toute la durée de la mise à disposition aux jours et heures d'ouverture habituels. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

L'avis est consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne : [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)